

Le Conseil municipal de Saint Clair du Rhône s'est réuni mardi 26 avril 2022 à 18 heures, en salle des mariages de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sandrine LECOUTRE, 1^{ère} adjointe au Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 avril 2022.

Présents : 23

Mme Sandrine LECOUTRE, M. Vincent PONCIN, Mme Françoise EYMARD, Mme Fabienne BOISTON, M. Michel DUSSERT, Mme Isabelle MARRET, M. Alain DEJEROME, M. Paul SCAFI, M. Vincent BRUZZESE, Mme Lucienne FURFARO, M. Jean MURRUNI, Mme_Marie-Christine THOMAS, Mme Isabelle JURY, M. Bernard FAVIER, Mme Josiane VO, M. Jean-Pierre BERGER, M. Sylvain CLAVEL, M. Frédéric DESSEIGNET, M. Claude REYNAUD, Mme Martine QUAY, M. Sylvain FAURITE, M. Julien BELANTIN, Mme Mathilde VINCENDON.

Excusés avec pouvoir : 4

Monsieur Olivier MERLIN donne pouvoir à Madame Sandrine LECOUTRE.
Madame Mme Evelyne MALLARTE donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERGER.
Madame Rosalie MOUSSET, donne pouvoir à Madame Isabelle JURY.
Mme Kadija MEHIDI donne pouvoir à Monsieur Julien BELANTIN.

Monsieur Alain DEJEROME est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame La Présidente de séance met aux votes le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2022.

Aucun commentaire n'est apporté.

Il est adopté à l'UNANIMITE

Ordre du jour :

- 1/ INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission.
- 2/ INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Démission d'un adjoint au maire. Décision de suppression ou de maintien du poste.

Questions diverses.

1/ INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission.

Madame Sandrine LECOUTRE, informe les membres du Conseil Municipal que le 23 mars 2022, Monsieur Le Maire a accusé réception de la démission de Monsieur Joël DENUZIERE, de son mandat de Conseiller Municipal et de ses fonctions d'adjoint au Maire.

En application des dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet a été informé de cette démission, laquelle a pris effet dès sa réception en date du 7 avril 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code Electoral, « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Mathilde VINCENDON, membre suivante sur la liste de Monsieur Olivier MERLIN « continuons ensemble vers l'avenir », par courrier du 15 avril 2022, a donc été invitée à intégrer le Conseil Municipal.

Madame Mathilde VINCENDON, a confirmé son acceptation de siéger au Conseil Municipal.

Le tableau des membres du Conseil Municipal est ainsi constitué, à compter du 26 avril 2022.

Qualité	NOM ET PRÉNOM
Monsieur	MERLIN Olivier
Madame	LECOUTRE Sandrine
Monsieur	PONCIN Vincent
Madame	EYMARD Françoise
Madame	BOISTON Fabienne
Monsieur	DUSSERT Michel
Madame	MARRET Isabelle
Monsieur	DEJEROME Alain
Monsieur	BRUZZESE Vincent
Madame	VO Josiane
Monsieur	CLAVEL Sylvain
Monsieur	FAVIER Bernard
Monsieur	SCAFI Paul
Madame	FURFARO Lucienne
Monsieur	BERGER Jean-Pierre
Monsieur	MURRUNI Jean
Madame	MALLARTE Evelyne
Madame	THOMAS Marie-Christine
Madame	JURY Isabelle
Madame	MOUSSET Rosalie
Monsieur	DESSEIGNET Frédéric
Monsieur	REYNAUD Claude
Madame	QUAY Martine
Monsieur	FAURITE Sylvain

Madame	MEHIDI Kadija
Monsieur	BELANTIN Julien
Madame	VINCENDON Mathilde

Le Conseil municipal a pris acte de l'installation de Madame Mathilde VINCENDON, en qualité de conseillère municipale et de la constitution du tableau des élus du conseil municipal de Saint Clair du Rhône, à compter du 26 avril 2022.

2/ INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Démission d'un adjoint au maire.
 Décision de suppression ou de maintien du poste. Modalités de mise en œuvre.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délibération n°2020/30 du 3 juillet 2020, le Conseil Municipal a déterminé le nombre des adjoints au maire et a décidé de créer 8 postes d'adjoints.

Monsieur Joël DENUZIERE a démissionné de son mandat de conseiller municipal et de ses fonctions de 4ème adjoint au Maire.

A la suite de cette démission, en vertu de l'article L 2122-4 du CGCT, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la question de son remplacement.

Deux solutions sont légalement envisageables :

- soit le conseil municipal décide de remplacer l'adjoint démissionnaire,
- soit il décide de diminuer le nombre des adjoints, et ainsi de ne pas procéder au remplacement de l'adjoint démissionnaire.

tableau des adjoint au 3 juillet 2020		
Maire	Monsieur	MERLIN Olivier
1 ^{ère} adjointe	Madame	LECOUTRE Sandrine
2 ^{ème} adjoint	Monsieur	PONCIN Vincent
3 ^{ème} adjointe	Madame	EYMARD Françoise
4 ^{ème} adjoint	Monsieur	DENUZIERE Joël
5 ^{ème} adjointe	Madame	BOISTON Fabienne
6 ^{ème} adjoint	Monsieur	DUSSERT Michel
7 ^{ème} adjointe	Madame	MARRET Isabelle
8 ^{ème} adjoint	Monsieur	DEJEROME Alain

Ceci étant exposé,

Madame Sandrine LECOUTRE, président la séance, propose aux élus de :

- Supprimer le poste d'adjoint devenu vacant et par conséquent réduire à 7 le nombre d'adjoints.
- Ajuster le tableau des adjoints en fonction, comme indiqué ci-dessous (chaque adjoint à compter du rang 5 avance d'un rang).
- Actualiser le tableau des adjoints au 26 avril 2022 :

Tableau des adjoints au 26 avril 2022		
Maire	Monsieur	MERLIN Olivier
1 ^{ère} adjointe	Madame	LECOUTRE Sandrine
2 ^{ème} adjoint	Monsieur	PONCIN Vincent
3 ^{ème} adjointe	Madame	EYMARD Françoise

4 ^{ème} adjointe	Madame	BOISTON Fabienne
5 ^{ème} adjoint	Monsieur	DUSSERT Michel
6 ^{ème} adjointe	Madame	MARRET Isabelle
7 ^{ème} adjoint	Monsieur	DEJEROME Alain

Elle indique que cette décision pourra évoluer au cours du mandat, si la nécessité d'un adjoint supplémentaire se fait sentir.

Monsieur Vincent PONCIN est proposé pour représenter la commune à EBER, au sein de la commission voirie.

En séance du prochain Conseil Municipal, le 10 mai, les modifications des commissions municipales seront présentées.

Le conseil municipal appelé à se prononcer sur ces propositions décide à la majorité, de 26 votes favorables et 1 abstention, d'adopter ces propositions.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Alain DEJEROME présente aux élus le système TELEALERTE, utilisé par la commune pour la diffusion de messages SMS à la population.

Ce système de communication permet la diffusion d'alertes ou divers messages en fonction d'un besoin précis (coupure d'eau sur un secteur, message à destination des parents d'élèves d'une école), de manière ciblée, à certains groupes de population, en considération de critères de « tri » préétablis.

Il permet d'adresser des messages rapidement aux usagers.

La limite du système consiste en ce que la population doit avoir fourni ses coordonnées téléphoniques (téléphones portables) permettant la réception de SMS.

La plaquette du DICRIM, distribuée en début d'année dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune précise l'importance de fournir ses coordonnées pour s'inscrire au système Téléalerte de la commune.

La séance est levée à 18h45.